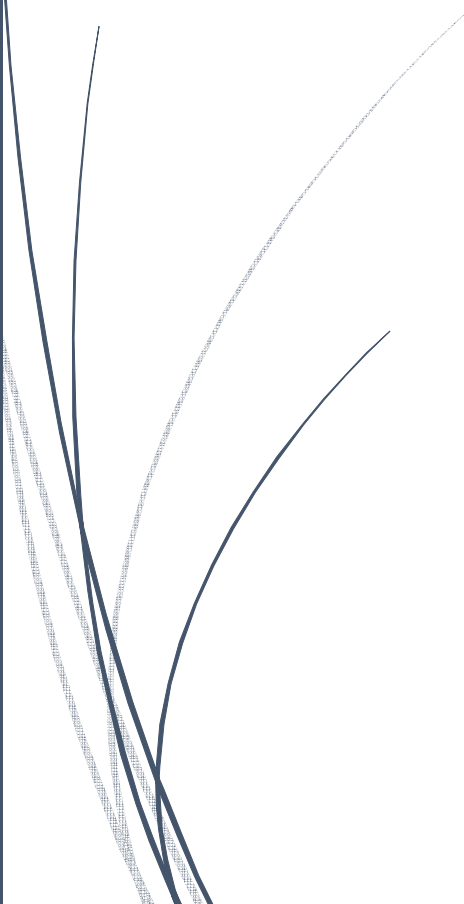


A dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right, containing the text 'COMMUNE DE GIUNCHETO'.

**COMMUNE DE
GIUNCHETO**

Dossier d'enquête parcellaire

**Sécurisation de la traverse du
centre-bourg de Giuncheto**



Le projet

Maître d'ouvrage	Mairie de Giuncheto
Intitulé du projet	Sécurisation de la traverse du centre-bourg de Giuncheto
Intitulé du rapport	Dossier d'enquête parcellaire
Date et version du rapport	Lundi 19 novembre 2018 Version 3.0

Les auteurs

DDTM 2A / SAT / UP SARTENE	Etude préliminaire – 29 mai 2018 - v1.0
Cyrnea Info Géographie	Mise en forme du présent dossier d'enquête parcellaire – 19 novembre 2018 – v3.0

Préambule

La commune de Giuncheto souhaite réaliser des travaux afin de sécuriser la circulation dans la traverse du centre bourg du village de Giuncheto.

Ces aménagements consistent à créer d'une part une voie de contournement afin de créer un sens unique de circulation dans l'ancien bourg et de faciliter le passage des véhicules de gros gabarits et d'autre part un parking d'une dizaine de place à l'entrée du centre bourg.

D'autres aménagements connexes à ceux visés par ce dossier d'enquête parcellaire sont également projetés notamment pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduites aux bâtiments communaux et publiques (mairie, salle polyvalente, logements communaux).

Les aménagements visés ont nécessité une emprise sur des parcelles privées. L'accord amiable n'a pas été formalisé malgré de nombreux échanges entre les intéressés et la mairie depuis plus de 2 ans. Il s'avère de plus que les actuels héritiers ne disposent pas de leur titre de propriété. Une procédure d'expropriation sera conduite conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le présent document constitue le dossier d'enquête parcellaire au titre des articles R. 11-19 à R. 11-31 du Code de l'Expropriation pour le projet d'aménagement de la voie de contournement et de la création d'un parking sur les parcelles cadastrales n°111 B et 112 B situées sur la commune de Giuncheto.

Le dossier adressé à Madame la Préfète de Corse-du-Sud comprend, conformément à l'article R. 11-19 du Code de l'Expropriation :

- Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments
- La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits de documents cadastraux délivrés par le service du Cadastre (ou à l'aide des renseignements délivrés par le service de la publicité foncière au vu du fichier immobilier ou par tous les moyens).

La Délibération du Conseil Municipal sollicitant l'ouverture de l'enquête parcellaire est également jointe au présent dossier.

Table des matières

A. Présentation sommaire du projet	4
I. Objectif du projet	5
II. Consistance de l'opération	5
III. Conditions générales de réalisation des travaux	8
B. Etat parcellaire	9
C. Plan parcellaire	11
D. Délibération du Conseil Municipal	13

Dossier d'enquête
parcellaire

A. Présentation sommaire du projet

I. Objectif du projet

Les conditions de circulation dans la traverse de Giuncheto sont entravées par le bâti existant avec un rétrécissement sévère au niveau de l'église. Cette situation génère des problèmes de sécurité et constitue un handicap au développement du village.

La création d'une voie de contournement, envisagée depuis plus d'une vingtaine d'année, permettrait de résoudre cette situation mais sa réalisation a été différée en l'absence de maîtrise du foncier.

L'enquête porte sur l'opération d'aménagement de sécurisation de la traverse du centre bourg de Giuncheto pour 2 types de travaux :

- La création d'une voie de contournement de la route départementale RD n°165 qui aura une emprise de 1000 m² sur la parcelle cadastrale n°111 section B
- La création d'un parking d'une dizaine de place d'une emprise de 382 m² sur la parcelle cadastrale n°112 section B.

Compte tenu des enjeux de l'urbanisation, la commune désire mener à terme ce projet avec l'acquisition du foncier nécessaire à la création de la voie de contournement en intégrant des aménagements résilients avec les bâtiments communaux à proximité (mairie, logements communaux, salle polyvalente), notamment une mise en accessibilité des bâtiments publics communaux voisins aux aménagements projetés par l'opération pour les personnes à mobilité réduite (procédure dite d'Ad'AP).

II. Consistance de l'opération

La sécurisation de la traverse du centre bourg de Giuncheto nécessite 2 aménagements visés par le présent dossier d'enquête parcellaire : une voie de contournement sur la parcelle 111 B et la création d'un parking d'une dizaine de places sur la parcelle 112 B.

La voie de contournement consiste en une chaussée double sens calibrée à **5.50m de large pour 60ml de longueur** environ qui épouse le terrain naturel. La dénivelée à franchir est de l'ordre de 7.90m conduisant à une **pente du profil en long de 15%** environ.

Le raccordement à la voirie existante pourrait être gérée par un carrefour à priorité (stop) en partie basse, tandis qu'un mini-giratoire franchissable en partie haute améliorerait la manœuvre des véhicules en provenance du centre bourg compte tenu de l'angle très fermé avec la nouvelle voie.

La création d'un trottoir soigné (2m de large + plantation) le long de la voie améliorera la connexion entre le haut et le bas du village. L'éclairage public et les réseaux en attente (EDF/ FR TEL) seront intégrés dans le corps de chaussée.

La création d'un réseau pluvial s'avère également nécessaire de l'aqueduc Ø600 présent au nord de la parcelle 111 B jusqu'à l'exutoire naturel (départ de talweg) présent au niveau de la parcelle 112 B.

Le plan de circulation modifié passerait la circulation du tronçon étroit du centre bourg en voie à sens unique (sens montant).

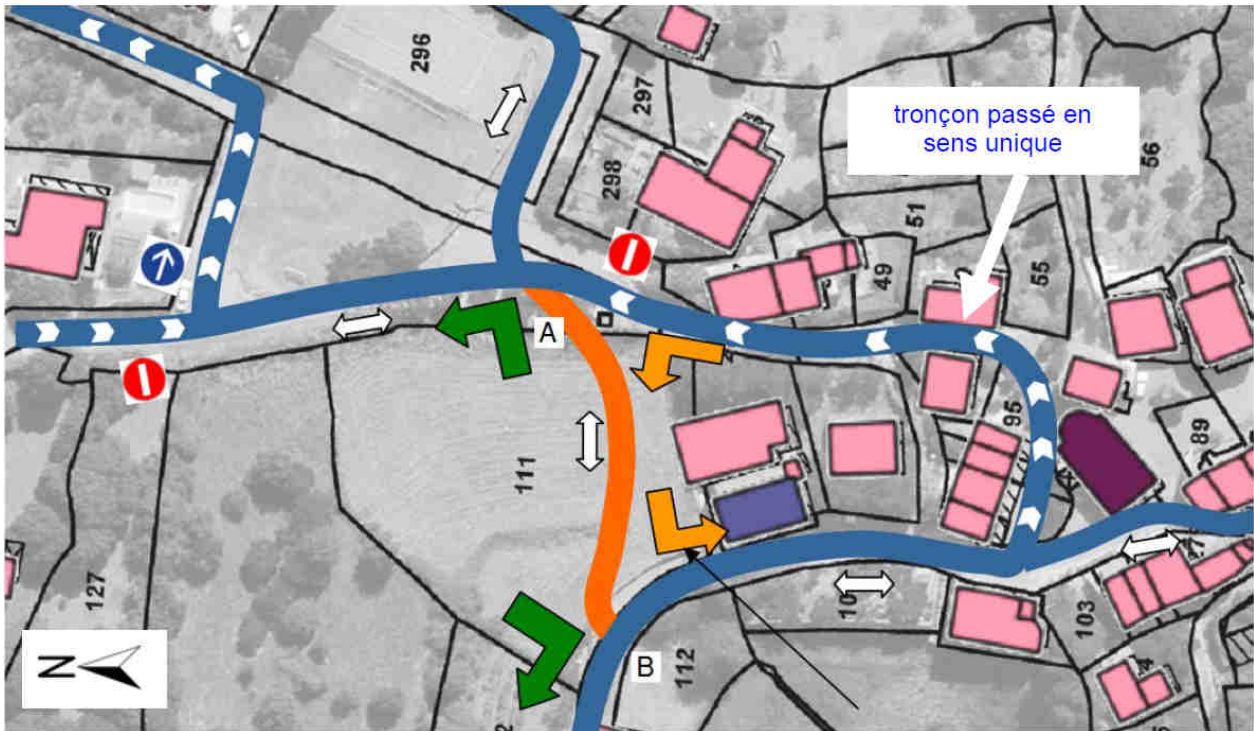


Figure 1 : Le passage en sens unique du tronçon étroit de la traverse constitue une réponse logique aux caractéristiques limitées de la voie.

La création du parking d'une dizaine de places nécessite la réalisation **d'ouvrage de soutènement** en limite basse de la parcelle 112 B (1) permettrait la création parking d'une dizaine de places accessibles depuis la traverse. Elles pourraient ainsi être directement liées aux usagers de la mairie, des logements communaux et de la salle polyvalente avec l'aménagement soigné d'un escalier de liaison (2) contre la place publique.

La reprise nécessaire du mur de soutènement dégradé en limite haute de la parcelle (3 sur plan page précédente) constitue également une opportunité – en le décalant - pour aménager un trottoir le long de la route et améliorer la perception de la place publique (ouverture du champ de vision).

Les arbres déposés au niveau du débouché haut de la voie de délestage pourraient être transplantés au niveau de ce parking.

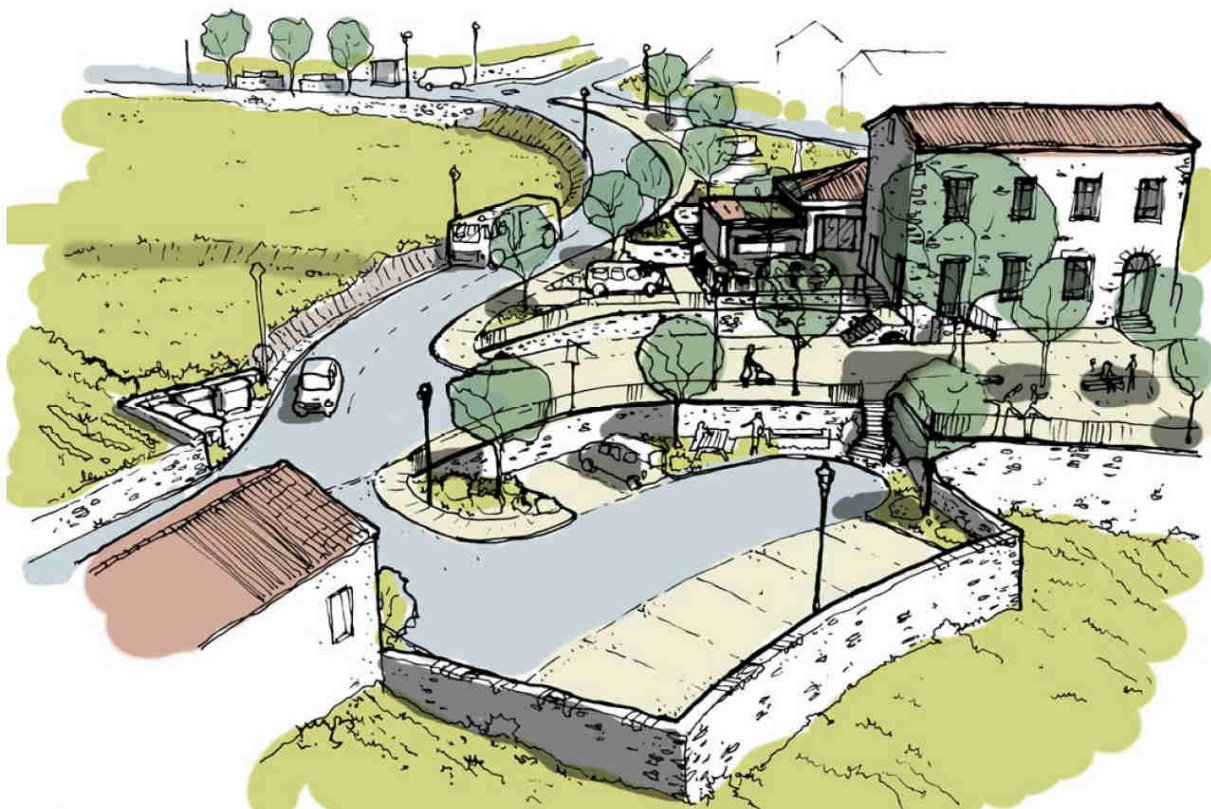


Figure 2 : Croquis des aménagements projetés vue de l'ouest (haut) et vue de l'est (bas). Au premier plan sur la vue de l'ouest, le parking projeté sur la parcelle 112 B. En arrière-plan, la voie de délestage en liaison avec les tronçons de la traverse RD 165.



III. Conditions générales de réalisation des travaux

Dans le cadre de la réalisation de ces 2 aménagements, l'emprise nécessite de disposer des parcelles cadastrales privées n° 111 et 112 section B situées sur la commune de Giuncheto.

Les parcelles n°111 et 112 B sont propriétés de Monsieur Lucchini Joseph de Toussaint Laurent né avant les années 1900. La succession est en cours auprès de l'étude notariale de Maître Leca. La mairie de Giuncheto a entrepris des négociations depuis plus de 2 ans avec les ayants-droits sans succès.

La mairie de Giuncheto a donc engagé une démarche d'expropriation pour :

- Une partie de la parcelle 111 B (1000 m² sur 2 705 m²)
- La totalité de la parcelle 112 B (382 m² sur 382 m²).

B. Etat parcellaire

Fait à Giuncheto
Le 19 novembre 2019

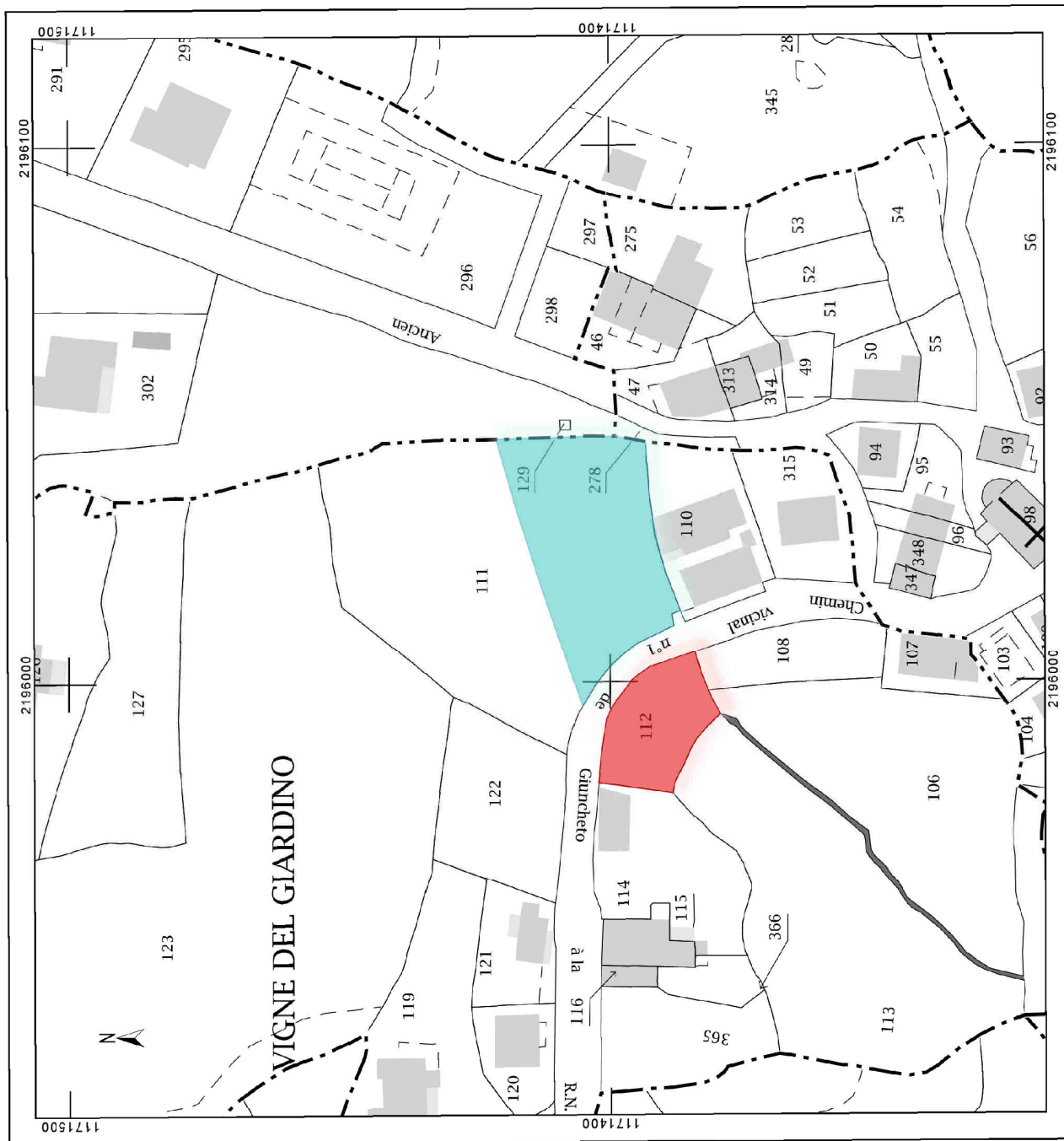
ETAT PARCELLAIRE DES IMMEUBLES A ACQUERIR COMMUNE DE GIUNCHETO

PROJET : Sécurisation de la traverse du centre-bourg de Giuncheto

S'agissant de la désignation des propriétés : elles sont désignées conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière : la nature, la situation, la contenance, la désignation cadastrales (section, numéro du plan et lieudit, remplacé par l'indication de la rue et du n° pour les immeubles situés dans les parties agglomérées des communes urbaines.)

N° de plan	CADASTRE			Surface totale en m²	Nature	IDENTITES DES PROPRIETAIRES			EMPRISE		HORS EMPRISE	
	Section	N°	Adresse ou lieu-dit			Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'Administration et de l'enquête parcellaire	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
B	111	VIGNE DEL GIARDINO (B088)	M LUCCHINI JOSEPH DE TOUSSAINT LAURENT	2709	TERRES	CATHERINE LUCCHINI PIERRE LUCCHINI	P	1000	111	1709	111	
B	112	VIGNE DEL GIARDINO (B088)	M LUCCHINI JOSEPH DE TOUSSAINT LAURENT	382	JARDINS	CATHERINE LUCCHINI PIERRE LUCCHINI	T	382	112	0	-	

C. Plan parcellaire



**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Emprise des projets d'aménagements

- parking
- voie de contournement

Département :
CORSE DU SUD
Commune :
GIUNGHETTO

Section : B
Feuille : 000 B 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 06/08/2018
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC42

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AJACCIO
6, Parc Cunéo d'Ornano BP409 20195
20195 AJACCIO CEDEX1
tel. 0495503701 - fax 0495503517
cdif.ajaccio@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Dossier d'enquête
parcellaire

D. Délibération du Conseil Municipal